

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009055

Signataire : ED/DM

OBJET : Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code des marchés publics tel qu'il ressort du décret n°2006-975 du 1er août 2006 notamment son article 8 modifié ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier ;

Vu l'intérêt pour la Ville d'Aubervilliers d'adhérer à ce groupement de commandes ;

Vu que les membres du groupement sont les parties signataires de la convention;

Vu que le groupement est constitué pour la durée contractuelle du marché de papier; qu'ainsi chaque entité reste membre du groupement jusqu'à la fin contractuelle de son propre marché ;

Vu qu'en signant cette convention, chaque membre s'engage à signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s) un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés ;

Vu que cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement est la Communauté d'Agglomération Plaine commune

Vu que le coordonnateur a pour mission principale de lancer le marché et de sélectionner les candidats ;

Vu que chaque membre est ensuite chargé, pour ce qui le concerne, de signer le marché, de le notifier et de s'assurer de sa bonne exécution ;

Vu que la commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

Vu le budget communal ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville d'Aubervilliers.

DESIGNE Jean-François MONINO membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget sous la rubrique correspondante.

Le Maire,

Jacques SALVATOR.